

Les inégalités de l'Education nationale

Il ne s'agit pas de dénoncer les inégalités sociales entre élèves que l'Education dite nationale accentue au lieu de les diminuer : tout le monde sait que les valeurs soi-disant humanistes de l'Ecole publique sont bafouées depuis longtemps par les politiques éducatives libérales menées en France. Non, il s'agit de montrer comment elles favorisent les succès de M'ame JEFAITOUBIEN, principale de collège depuis la dernière rentrée scolaire !

Adepte du sans concours, elle a commencé sa carrière de prof en étant contractuelle. Elle était d'avant-garde puisque le ministre actuel pense que la contractualisation des profs et autres personnels d'éducation est la solution d'avenir plutôt que le recrutement par concours : pas besoin d'être qualifié, il suffit d'être « compétent » (pourquoi ? Ça on s'en fiche!) Or, M'ame JEFAITOUBIEN est « compétente » pour faire de la reptation ... Adepte des visites de courtoisie aux petits personnels du rectorat, elle devient rapidement pourvue d'un CDI ce qui lui donne une perspective de longévité dans le poste qu'elle occupe et diminue pour un titulaire recruté par concours ... et qualifié ... la possibilité d'y accéder : première inégalité aux dépens du titulaire ! Mais M'ame JEFAITOUBIEN ne se contente pas de si peu : elle a plus d'une corde à son arc ... Il se trouve qu'on a besoin d'un adjoint de directeur d'établissement et que les titulaires sont rares parce que les concours sont durs et que l'on est mal payé. M'ame JEFAITOUBIEN se porte volontaire « pour faire fonction » afin d'occuper ce poste et elle l'obtient quoique contractuelle : elle est moins payée qu'un prof titulaire qui aurait pu postuler pour cette mission exceptionnelle ; mais après tout, ce qui est bon pour M'ame JEFAITOUBIEN est aussi avantageux pour les finances publiques et au moins elle pourra être le chef (adjoint) de ces bon dieu de profs recrutés par concours ! Encore une inégalité bien juteuse ...

Elle est devenue ensuite adjointe dans un grand lycée où elle occupait son temps à faire des tableaux Excel qui la comblaient d'aise même si inutiles la plupart du temps car redondants. Au bout de trois ans, elle a obtenu la consécration : elle a pu devenir « chef » à temps plein et pour de vrai !

Comment cela s'est-il produit ?

D'abord, elle veut être nommée dans la banlieue huppée où elle a son domicile. Il y a justement un collège en réfection qui, parce qu'il est en travaux, ne dispose pas d'un logement de fonction : elle a la solution ! Mais si elle n'est pas titulaire faute de concours passé et réussi (quelle horreur!), il faut qu'elle ait l'équivalent d'une titularisation en étant inscrite sur liste d'aptitude proposée par l'institution ... Elle est contractuelle, elle est une « faisant fonction » : c'est là son atout maître. Un prof titulaire devenu adjoint par concours est à vie chef d'établissement : il ne peut pas redevenir prof. Mais le contractuel faisant fonction peut monnayer sa promotion : s'il n'a pas le poste de chef comme il l'entend l'obtenir, il redevient prof contractuel en CDI, et basta ! Ne recrute-t-on pas des contractuels à tours de bras ? Voilà comment s'y est prise M'ame JEFAITOUBIEN pour devenir le Principal du collège Z dans la banlieue de ses rêves ; elle a reçu la nomination qui la comblait et qu'elle avait négociée sur ses bases à elle, et ensuite, mais ensuite seulement, elle a été promue sur liste aptitude : inégalité pour inégalité, elle a bien joué !

Mais que devient la République dans ces sortes d'affaires ?

« Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». Voilà ce que dit l'article 6 du préambule à la **Constitution de 1958-1962** qui est la **Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen** de 1789. Manifestement, ni le ministre ni M'ame JEFAITOUBIEN ne connaissent ce texte.